



**REGION
OCCITANIE**

**LES POINTS
ACCUEIL ÉCOUTE
JEUNES**

PRÉSENTATION PRÉPARÉE PAR
LA COORDINATION RÉGIONALE
DES PAEJ OCCITANIE-MARS 2021

Q U I S O M M E S - N O U S ?

Un dispositif de prévention, de repérage et d'accompagnement des 12-25 ans, de leurs parents et des professionnels qui les entourent

Les Points Accueil Écoute Jeunes sont des dispositifs de repérage et de prise en charge des publics au cœur des politiques portées par la Direction générale de la cohésion sociale. Ils répondent aux missions et aux modalités d'organisation définies dans le cahier des charges rénové d'avril 2017 (instruction DGCS/2B/2017/118 du 4 avril 2017).

Leurs orientations stratégiques et leurs principes de gestion sont définis dans l'instruction DGCS/SD2B/2019/93 du 18 avril 2019 qui les positionnent comme des « lieux de proximité, inconditionnels et réactifs qui offrent un service d'accueil, d'écoute, de soutien, d'orientation, de sensibilisation, et de médiation auprès des jeunes de 12 à 25 ans qui rencontrent une situation de mal-être.

Les PAEJ assurent une prévention des situations de rupture (familiale, sociale, scolaire...) qui peuvent toucher certains jeunes.

La Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté 2019-2022 inscrit les PAEJ comme des « acteurs incontournables de l'accompagnement des jeunes et des familles ».

La Stratégie Nationale de Soutien à la parentalité 2018-2022 repère les PAEJ comme des dispositifs « assurant la fonction généraliste d'aide à l'inclusion sociale des jeunes à travers un travail en réseau local de partenaires ».

En 2021, le pilotage et le financement des PAEJ a été confié à la Caisse Nationale des Allocation Familiales (CNAF) et aux Caisses des allocations familiales (CAF) départementales.

UNE STRUCTURATION NATIONALE ET RÉGIONALE

- **Une association Nationale :**

Pour assurer leur mission au service des publics, les PAEJ se sont structurés au sein d'une association nationale : l'ANPAEJ (Association Nationale de Point Accueil Écoute Jeunes). Cette organisation nationale a permis de renforcer l'organisation, la lisibilité et les compétences des PAEJ de chaque territoire.

- **Une coordination régionale :**

Les PAEJ de la région Occitanie s'appuient également sur une **coordination** qui permet de travailler à une mutualisation des pratiques, une adaptation des dispositifs aux territoires et aux politiques publiques, la constitution d'un observatoire des pratiques et des problématiques. Ce travail se fait entre autre à partir de comités techniques réguliers et de l'organisation d'un séminaire régional annuel.

NOS VALEURS

Inconditionnalité de l'accueil - confidentialité - gratuité et anonymat -
développement des compétences psychosociales et du pouvoir d'agir des jeunes
et des adultes - prévention par les pairs

- Un adolescent ou un jeune adulte se trouvant dans une situation de vulnérabilité ou de crise ne peut pas être laissé seul face à ses questionnements et à son mal-être.
- La mise en place d'espaces d'accueil et d'écoute inconditionnels sans rendez-vous gratuits et anonymes participe au développement du pouvoir d'agir des jeunes et des adolescents, de la volonté de donner à chacun les clés du bien-être pour une insertion sociale culturelle et socio-économique de son choix et pour la construction de sa place de citoyen dans la société.
- Tout adolescent et jeune adulte doit pouvoir accéder à l'autonomie et bénéficier de soutien dans ses démarches et la poursuite de son parcours d'insertion professionnelle et sociale.
- Toute famille ou entourage d'un adolescent ou d'un jeune adulte ainsi que tout professionnel intervenant auprès de lui, doit pouvoir être guidé pour mieux accompagner le jeune dans son parcours.
- Les actions de prévention doivent autant que possible être construites avec les partenaires, impliquer les jeunes et s'inscrire dans le temps. Elles visent le développement des compétences psychosociales des jeunes et leur autonomie.
- Pour leurs missions d'information et de sensibilisation, les PAEJ se basent sur des informations et des méthodologies validées.
- Les jeunes sont les premiers acteurs de la prévention : leur expression et leur participation sont activement recherchées.



LES MISSIONS DES POINTS ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

Accueillir - écouter - accompagner - orienter - aller vers

1-Accueillir et écouter

La première mission des PAEJ est l'accueil et l'écoute inconditionnels immédiats des adolescents et des jeunes adultes et en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ou qui présentent des troubles psychiques.

Cette écoute se centre sur la parole et les différents modes d'expression des jeunes. La relation d'aide proposée par les PAEJ est un soutien éducatif, psychologique et social qui se distingue d'une prise en charge psychothérapeutique.

Cette mission d'accueil est généraliste et désinstitutionnalisée afin de favoriser une approche transversale et non stigmatisante de la situation de mal-être, de crise ou de rupture de l'adolescent ou du jeune adulte.

2- Accompagner et orienter

Cette mission d'accompagnement est personnalisée et prend en compte les aspects psychologiques et sociaux de la personne. Le rythme et l'intensité de l'accompagnement dépendent de chaque situation. Il permet un appui aux jeunes pour identifier sa difficulté, formaliser sa demande et l'aider dans sa démarche (rétablir le contact, retourner à l'école, accéder aux soins, ou permettre l'ouverture de droits...).

Les PAEJ proposent une orientation adaptée aux besoins du jeune vers des dispositifs de droit commun en matière de protection, de soin, d'insertion professionnelle, d'hébergement et de logement.

3- Aller-vers

Pour entrer en contact avec les adolescents et les jeunes adultes qui pour une raison ou une autre ne sollicitent pas d'aide, les PAEJ ont une mission "d'aller vers" et se déplacent sur les territoires et chez les partenaires (établissements scolaires, lieux de vie ou de formation...). Cette mission nécessite une reconnaissance mutuelle, la construction de liens partenariaux, et une inscription territoriale des PAEJ.

LES MISSIONS DES POINTS ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

Prévenir - faire lien

4- Prévenir

L'action des PAEJ est socio-éducative. Elle aide la personne à se construire psychologiquement, à définir son identité et à prendre place parmi les autres et dans la société.

Les PAEJ ont également une mission de prévention en population générale. Cette mission contribue à la promotion du bien-être, de la santé et à la prévention de tout type de rupture. Les jeunes en mal-être sont plus exposés aux risques d'emprise qui peuvent conduire à des déviations sociales préjudiciables à leur santé et à leur construction.

5- Faire lien

Les PAEJ ont une mission de médiation avec :

- les membres de la famille et les proches immédiats des jeunes. Le travail des PAEJ consiste à expliciter les problématiques de l'adolescence, à restaurer la fonction parentale et soutenir la parentalité.
- le cas échéant, les institutions de droit commun et les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle (établissements scolaires, maison des jeunes et de la culture, maisons d'enfants à caractère social, institutions thérapeutiques éducatifs et pédagogiques...) et les dispositifs de santé (Maison des adolescents, CMP, hôpital...)



UNE COORDINATION RÉGIONALE

Echange de pratiques - couverture territoriale et articulation avec les différents dispositifs

Les PAEJ de la région Occitanie travaillent ensemble à partir d'une coordination. L'Occitanie est pionnière dans la mise d'une véritable dynamique de travail de réseau des PAEJ.

Cette mission de coordination est financée par la DRJSCS et l'ARS (Agence régionale de santé) et est confiée à l'association ARPADE (Association régionale de prévention et d'aide face aux dépendances et aux exclusions).

La coordination a pour mission de :

1-Accompagner la mise en place de comités de pilotage départementaux et l'élaboration d'une synthèse des travaux engagés.

2- Repérer des difficultés locales et régionales notamment l'existence de zones "blanches" (non couvertes) où les jeunes et les parents ne peuvent être reçus dans un délai convenable.

3- Favoriser l'articulation entre les PAEJ et les autres dispositifs de soin et d'insertion ;

4- Dresser le bilan du travail en réseau menée par les PAEJ pour définir les opportunités de maillage territorial

5- Initier et animer des rencontres entre structures (comités techniques, séminaires régionaux...) afin que les professionnels puissent échanger sur leurs pratiques professionnelles et les difficultés auxquelles ils sont confrontés et faire émerger des pistes d'amélioration du fonctionnement des dispositifs d'accueil des jeunes adolescents et jeunes adultes.

